

Nos historiens nous disent que ce gentilhomme vint remplacer Talon. Ils nous le donnent comme savant, poli et gracieux; mais qui ne pouvait surpasser, ou même, égaler son prédécesseur.

La commission de Bouteroue à l'intendance du Canada date de St-Germain-en-Laye, du 8 avril 1668, et fut enregistrée à Québec le 22 octobre suivant. Il siège au Conseil Souverain, en première instance, le 7 septembre 1668, et en dernière, le 22 octobre 1670. Il occupa donc cette charge juste l'espace de deux ans.

Au départ de Talon, à l'échéance de son premier terme d'intendant, ici, M. de Ressay, secrétaire de M. de Tracy, lieutenant-général du roi en Amérique, avait mis en jeu toutes ses influences pour obtenir le poste vacant, mais on ne lui crut pas assez de qualités — qualités inhérentes à tel office — pour le nommer, et ce fut Claude de Bouteroue, bien en cour, respecté de tout le monde, et très instruit, qui succéda à Talon.

M. de Courcelles, le gouverneur, trouva que l'intendant dépendait trop de M^{re} de Laval et des jésuites, et la bonne entente entre ces deux hauts fonctionnaires étant en danger, le roi rappela M. de Bouteroue.

Colbert, là-dessus, mandait à Courcelles, qu'avec le temps, il eut certainement mieux apprécié l'intendant; que M. de Bouteroue est en fort bonne estime à Paris, et qu'il aurait rempli dignement les fonctions de son emploi.¹

Mademoiselle de Bouteroue qui était en Canada avec son père, fut marraine, en 1670, du chef iroquois Garakonthié, à la conversion de cet homme.

M. de Bouteroue vivait en 1677, à Paris, puisque Colbert, dans une lettre à Frontenac, dit qu'il vient de consulter Talon, Bouteroue et autres, sur le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages.

Il mourut en 1680.²

Le père de notre intendant, qui avait aussi nom Claude, a été conseiller en la Cour des Monnaies. Il est l'auteur d'un traité sur les monnaies anciennes de France. Pierre Séguin, doyen de St-Germain l'Auxerrois, possédait un cabinet contenant toutes les monnaies anciennes de la France, en original, et c'est sur cela que travailla M. de Bouteroue pour la confection de son traité (1669).

Bouteroue, père, mourut en 1674.

Un sieur Bouteroue, lieutenant de l'Amirauté, à Dunkerque, reçut en 1675 une gratification du roi, de mille livres, en considération du travail qu'il venait de faire sur les monnaies anciennes et nouvelles du royaume.

¹ Colbert à Courcelles, 15 mai 1669.

² Béchard, *Monographies*, page 46.